

# La prévention et l'économie circulaire

## LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

### LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

On appelle prévention toute mesure qui concoure soit à éviter la production du déchet soit à limiter sa quantité ou ses effets sur l'environnement et la santé humaine.

On parle ainsi de :

- ▶ Prévention « amont » pour les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché afin d'en réduire ses impacts environnementaux à chacune des étapes depuis la production, transformation, transport, etc.
- ▶ Prévention « aval » pour les mesures prises par la collectivité et le consommateur pour réduire la production de déchets.

La prévention (réduction de la production et de la nocivité des déchets) s'inscrit dans la logique plus globale d'économie circulaire dont l'objectif est de changer de modèle.

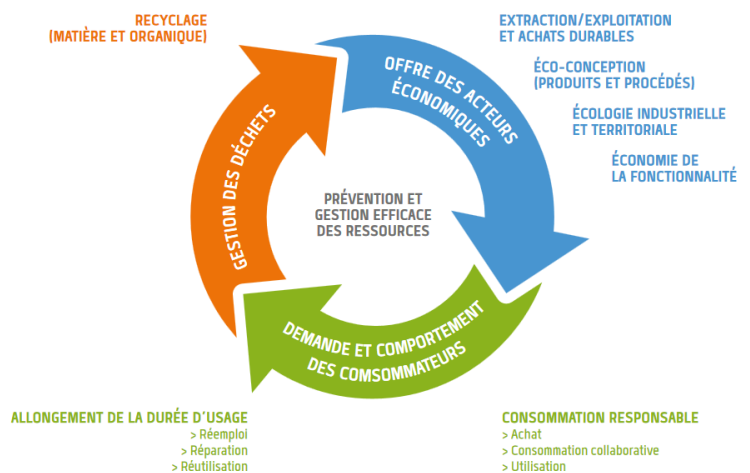
### QUELS SONT LES PRINCIPAUX LEVIERS DE PRÉVENTION ?

Afin de prévenir la production de déchets, c'est toute la chaîne de consommation qui est concernée. Ainsi les mesures visent à changer les usages aussi bien de la part des fabricants que des consommateurs.

Les principaux leviers visent ainsi à :

- ▶ **Favoriser l'éco-conception des produits**, afin de réduire les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie ;
- ▶ **Allonger la durée de vie des produits** en incitant les fabricants à mettre en place des procédés de fabrication plus robustes, en limitant l'obsolescence programmée, et en incitant à l'entretien et la réparation des produits ;
- ▶ **Modifier les comportements pour favoriser les achats responsables** prenant en compte l'impact environnemental des biens consommés.

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



> Le principe de l'économie circulaire  
Source : Institut de l'économie circulaire

## LE PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DU SMITOM LOMBRIC

Depuis 2010, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans une **politique de réduction des déchets**, qui se traduit notamment par la mise en place d'un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) plus ambitieux sur la période 2022-2027** avec des actions autour de 4 axes : **le compostage, l'économie sociale et solidaire et le réemploi, la sensibilisation, la consommation responsable.**

### L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : PLUS DE TRI C'EST PLUS DE MATIÈRES À RÉUTILISER !

Le recyclage participe pleinement à la réduction des déchets. Il permet de limiter la consommation de nouvelles ressources en réutilisant les matière déjà extraites et produites pour fabriquer de nouveaux produits.

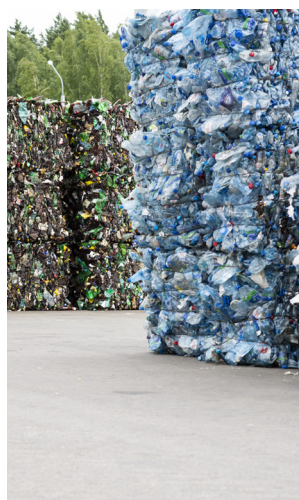
Chacun joue un rôle dans la chaîne du recyclage et contribue à réduire les déchets. : les fabricants en limitant les emballages, en concevant à partir de matières recyclées ou en fabricant des emballages qui se recyclent, les collectivités en organisant le tri sélectif des déchets, les consommateurs en consommant responsables et en faisant le tri.

Depuis janvier 2023, tous les emballages se recyclent et sont ramassés dans la poubelle jaune. Cette disposition permet de simplifier le tri et doit inciter à rendre la démarche systématique pour tous les consommateurs. L'objectif est d'augmenter les quantités collectées et donc valorisées.

Les filières de recyclage et les technologies progressent continuellement afin de recycler toujours plus de matières et limiter le recours aux ressources naturelles notamment fossiles (pétrole) pour leur fabrication.

### LE TRI ET LE RECYCLAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

- ▶ Les déchets triés arrivent au centre de tri ;
- ▶ Ils sont séparés selon les matières qui les composent et conditionnés en « balles » pour être dirigés vers les usines de recyclage ;
- ▶ Les usines de recyclage rachètent les balles d'emballages et de papiers au centre de tri ;
- ▶ Les métaux sont fondus puis transformés en plaques, les plastiques sont broyés et convertis en granulés ou bobines, les papiers et cartons mélangés en une pâte homogène sont transformés en rouleau ;
- ▶ Les matières sont revendues pour la fabrication de nouveaux produits.



## + d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



## CONSOMMER RESPONSABLE POUR AGIR CONTRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Chacun peut contribuer à la préservation de l'environnement et la prévention des déchets par des gestes simples au quotidien :

- ▶ Choisir des produits durables, robustes et réparables, à base de matières recyclées ou recyclables, de faible consommation en énergie ou en eau ;
- ▶ Consommer des fruits et légumes de saison et des produits en vrac ;
- ▶ Éviter le gaspillage, en organisant son réfrigérateur et ses placards, en faisant des listes avant de faire ses courses ;
- ▶ Réutiliser, vendre et donner les objets en bon état pour leur offrir une seconde vie ;
- ▶ Privilégier les circuits courts et l'approvisionnement local.

